

# MAIRIE DE NEUFVY SUR ARONDE ( Oise)

\*\*\*\*\*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-sept mars à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc D'ARRENTIERES, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM D'ARRENTIERES Marc, LEDOUX Olivier, POSSIEN Christophe, LAFORGE Jean-Pierre, GALLEMAN Francis, BUFFENOIR Pascal, DUFOUR Bruno, DUBOIS Suzanne, RICHET Eric, GUIGAND Anne-Claire.

Etait absente : Mme ENCONTRE Marie-Claude.

Mme GUIGAND Anne-Claire a été élue secrétaire.

### **1. Compte administratif 2016 – budget communal**

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2016 du budget communal faisant apparaître un résultat global de 235 377.28 €

### **2. Compte administratif 2016 – budget eaux**

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2016 du budget eaux faisant apparaître un résultat global de 30 359.49 €

### **3. Compte administratif 2016 – budget CCAS**

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2016 du budget CCAS faisant apparaître un résultat global de – 1 024.84 €

### **4. Syndicat scolaire**

Suite à la délibération prise par le Conseil Municipal de la commune de Gournay sur Aronde en date du 8 mars 2017 concernant la reprise de la gestion de la cantine, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite le maintien du Syndicat Scolaire tel qu'il existe actuellement avec la gestion de l'accueil périscolaire, la cantine et TAP.

### **5. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la mise en conformité accessibilité PMR à l'église, à la mairie et au cimetière**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'agenda d'accessibilité programmée qui va être soumis pour approbation à la Préfecture de l'Oise

Il s'agit de la mise en conformité des accès de l'église, de la mairie, du cimetière avec les aménagements PMR

Le cout global des travaux est de 25 478 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental

#### **4. Subvention aux associations pour l'année 2017**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer les subventions suivantes au titre de l'année 2017:

- Mémoire de chars : 150.00 €
- Neufvy en Fêtes : 2 650 € dont 2 000 € pour l'achat des cadeaux de la fête de Noël.
- APECVM : 120 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.